



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité



Lycée Polyvalent JEAN MONNET
- LIBOURNE

Le Proviseur
Sandrine SEGUIN

Libourne, le 2 décembre 2025

Le Proviseur – Adjoint
Brice BATA

Le DDFPT
Jean-Marc CONCHOU

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement des
établissements scolaires de l'académie de Bordeaux

Secrétariat de Direction

Affaire suivie par :
Myriam CHENGADOO
Tél : 05.57.51.78.44
Mél : ce.0330089t@ac-bordeaux.fr

40, avenue Henri Brulle – BP249
33506 LIBOURNE CEDEX

Objet : Organisation des Mini-stages 2026

Dans le cadre de l'orientation des élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} pour la rentrée 2026, je vous informe que le Lycée Jean Monnet renouvelle le dispositif de mini-stages. L'accueil des élèves aura lieu **à partir du lundi 19 janvier et jusqu'au jeudi 30 avril 2026.**

Tout mini-stage devra être demandé en utilisant le formulaire en ligne : <https://forms.gle/ZJud6xEh1Ya9Gjbd7>
Vous pouvez nous faire part de contraintes particulières (transports, 2 élèves le même jour, etc.) en vue d'assurer les meilleures conditions de stage pour les élèves.

Pour toute autre question, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse suivante : mini-stage@j-monnet.net

A réception de la demande, un créneau de mini-stage sera arrêté et une convention vous sera transmise à votre signature et à celle du responsable légal de l'élève. **Cette convention devra nous être retournée signée dans les 10 jours, délai au-delà duquel le créneau sera libéré.**

Le stagiaire devra se présenter, le jour de son mini-stage, muni d'une copie de la convention au secrétariat de direction, où il sera pris en charge. Pour les filières industrielles, dans la mesure du possible, merci de prévoir une blouse et des chaussures de sécurité. Pour la filière Service en Restauration (CAP ou Bac pro), merci de prévoir : pantalon noir, chemise/chemisier blanc et chaussures noires/de ville.

Pour les élèves ULIS, merci de nous transmettre au plus vite le document d'accompagnement à faire compléter par les professeurs et si possible, prévoir un accompagnant pour les élèves en situation de handicap.

Le repas peut être pris sur place (obligatoire pour les formations en hôtellerie), l'information devra être donnée au plus tard le jour du mini-stage. Pour les élèves externes, la somme de 4.20€ devra être acquittée.

Le stagiaire est libéré à l'heure indiquée sur la convention. Aussi, toute disposition doit être prise par l'établissement d'origine qui en devient responsable (art.7 de la convention). Il recevra une Attestation de Mini-Stage à remettre à l'administration de son établissement.

En cas d'absence de l'élève au mini-stage, merci de contacter le secrétariat afin de reprogrammer le mini-stage ou de libérer la place pour un autre élève. En cas d'absence d'un professeur, le mini-stage sera reporté à une date ultérieure, une nouvelle convention vous sera transmise.

